

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

N° AG-2022-49

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

5. 5 - Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles **L. 2122 - 22 & L. 2122 - 23** du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire et sur la possibilité pour le Maire de déléguer sa signature,

Vu l'article **L. 2122-18** du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du **23 Mai 2020**,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** relative à la délégation du Conseil au Maire,

Considérant qu'en l'absence du Maire pour la période du **MARDI 22 NOVEMBRE 2022 AU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 INCLUS**, il convient de déléguer la signature du Maire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame **Michèle KERCKHOF-LEFRANC**, Adjointe Déléguée au Maire pour signer toutes pièces ou documents utiles au fonctionnement courant de l'Administration Communale (Hors pièces comptables et pièces liées à l'exécution de la commande publique).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur **Julien VEYER**, Conseiller Municipal Délégué puis à Madame **Christelle DENEUVILLE**, Conseillère Municipale Déléguée pour signer les pièces comptables et pièces liées à l'exécution de la commande publique.

Article 3 : Les délégations de signature sont accordées, en l'absence du Maire, pour la période du **MARDI 22 NOVEMBRE 2022 AU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 INCLUS**.

Article 4 : Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature de l'élu, précédés de la mention « Pour le Maire » ou « Par délégation du Maire ».

Article 5 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés ;
- Notifié aux intéressés ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmis au Sous-Préfet de DUNKERQUE ;
- Transmis au Receveur Municipal.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

N° AG-2022-49

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

5.5 - Délégation de signature

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à GRAVELINES, LE 17 novembre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Bertrand RINGOT